



Bulletin du Service des incendies du Manitoba : reprise des services pour les examens et la formation

Date : 05 avril 2021
OFC 21-003

Le Collège de formation des secouristes du Manitoba prévoit habituellement la tenue de plusieurs séances d'examen par année pour les étudiants de partout dans la province, mais la pandémie de COVID-19 a entraîné l'annulation d'un certain nombre d'entre elles.

Le Collège est heureux de rendre public son plan de rétablissement des services qu'il offre au Service des incendies du Manitoba.

Formation

- **Le Collège a terminé l'examen de tous les cours et de tous les examens figurant au calendrier des cours offerts jusqu'en juin. Il a déterminé que ces cours pouvaient continuer, mais en apportant des modifications pour tenir compte des mesures de santé publique en vigueur.**
- Le Collège a adopté des mesures de prévention de la COVID et les appliquera pour veiller à la sécurité de tous les étudiants et réduire le risque de transmission ou d'exposition. Voici les précautions qui seront prises :
 - Port d'un masque, distanciation physique, lavage fréquent des mains et utilisation d'un désinfectant.
 - La taille des classes et des séances d'examen sera maintenue à 10 étudiants et l'on passera en revue les demandes de cours présentées par les services d'incendie ou les districts d'aide mutuelle et de formation pour veiller à ce que les étudiants soient « regroupés » selon leur appartenance au service d'incendie ou au district d'aide mutuelle et de formation s'inscrivant au cours.
 - Les formateurs occasionnels provenant de régions où le nombre de cas de COVID est élevé ne se déplaceront pas entre les régions où le niveau de réponse est différent selon le cadre du système de riposte à la pandémie.

Ces précautions seront revues souvent et pourraient changer pour assurer la conformité aux mesures de santé publique.

Examens écrits

- S'efforçant d'éliminer les retards touchant l'administration des examens écrits, le Collège essaie de rétablir les services depuis janvier 2021.
- Le Collège, qui a tenu une liste des étudiants dont les examens ont été annulés, communique actuellement avec les étudiants, les services d'incendie et les districts d'aide mutuelle et de formation pour déterminer les heures et les endroits où passer les examens. Des dispositions quant à la surveillance des examens seront prises localement pour que les étudiants puissent passer les examens, le cas échéant.
- Pour la sécurité des étudiants, le Collège réduit le nombre d'étudiants pouvant participer à chaque séance d'examen afin de maintenir la distanciation physique et veiller à ce que la procédure relative à la COVID-19 soit en place à l'endroit où ont lieu les examens.

Administration des examens pratiques

- Le Collège a recommencé à administrer les examens pratiques en mars.
- Des changements dans ce domaine seront apportés au besoin pour garantir la conformité à toutes les exigences en matière de santé publique et la sécurité des étudiants.
- Les examens pratiques ne seront administrés qu'une classe à la fois pour aider à respecter la distanciation physique.

- Le Collège communiquera avec les étudiants et les formateurs dans un avenir rapproché pour fixer une date d'examen pratique. À l'heure actuelle, les dates des examens pratiques ont été établies et l'on est en train de fixer celles des services d'incendie.

DATES	SUJET DES EXAMENS PRATIQUES
17 et 18 avril	Opérations de matières dangereuses
24 et 25 avril	Opérations de matières dangereuses
1 ^{er} et 2 mai	Opérations de matières dangereuses
8 et 9 mai	Opérations de matières dangereuses
24 et 25 avril	Lutte contre l'incendie
29 et 30 mai	Lutte contre l'incendie
Juin – Dates à déterminer	Lutte contre l'incendie
Juillet – Dates à déterminer	Lutte contre l'incendie

Le Collège prendra toutes les mesures nécessaires pour appliquer les protocoles de riposte à la pandémie tout en veillant à ce que les étudiants reçoivent la formation accréditée dont ils ont besoin pour les préparer à recevoir leur diplôme et à offrir leurs services à la date originellement prévue et fournir des services essentiels à la population manitobaine.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le Collège au 204 726-6855.